



Hénin-Beaumont, le 2 juillet 2020

### **Censure de la tribune de l'opposition dans le magazine municipal : la Cour d'Appel de Douai déboute le directeur de la communication de la mairie RN**

Par un arrêt rendu ce jeudi 2 juillet, la Cour d'Appel de Douai a confirmé le jugement de 1<sup>ère</sup> instance du 27 juin 2019 qui m'avait relaxé et avait débouté Ivan Jarte.

Le directeur de la communication de la mairie d'Hénin-Beaumont, qui est par ailleurs élu RN à Montigny-en-Gohelle, s'estimait diffamé par un article de mon blog lui reprochant d'avoir prêté la main, en tant que fonctionnaire, à la censure de la tribune du groupe d'opposition dans le magazine municipal de juillet 2018. De fait, la tribune n'était pas parue et avait été remplacée par un encart mensonger et venimeux prétendant que c'était en raison des divisions (imaginaires) du groupe d'opposition.

Chose comique, le directeur de la communication de la mairie RN demandait au tribunal, à travers moi, de condamner Etienne de La Boétie (1530-1563) pour son analyse des rapports des tyrans et de leurs complices dans le *Discours de la servitude volontaire* (1576) que je citais dans mon texte.

En première instance le Tribunal correctionnel de Béthune m'avait relaxé et avait débouté Ivan Jarte de ses demandes. Le fonctionnaire et élu RN avait fait appel et réclamait des dommages et intérêts. La Cour d'Appel de Douai vient donc à nouveau de le débouter.

Cette décision de la Cour d'Appel est la onzième victoire judiciaire de suite (contre une seule défaite) que j'obtiens depuis 2011 et les premiers procès intentés par le FN pour me réduire au silence. Elle illustre, une fois de plus, l'acharnement délirant et l'inanité totale des multiples plaintes en injure ou diffamation engagées par les harceleurs d'extrême droite contre mes camarades et moi.

Alors que j'ai aujourd'hui quitté Hénin-Beaumont pour me consacrer à mes recherches historiques, d'autres procédures sont en cours ou pourraient être engagées contre moi devant le tribunal correctionnel de Béthune :

- l'une a été lancée il y a plusieurs années par le DGS arrivé avec la majorité FN qui me reproche de l'avoir qualifié de « *militant politique servile* » pour avoir intenté un procès politique à mon ex-collègue Marine Tondelier ;
- l'autre, plus récente, est l'œuvre de Steeve Briois lui-même qui me reproche quant à lui de l'avoir qualifié de « *patron-voyou harceleur* » au conseil municipal et dans un communiqué faisant suite à une enquête minutieuse de *Libération* sur le management par la terreur et le harcèlement des agents en mairie d'Hénin-Beaumont. Dans le cadre de cette procédure, Steeve Briois demande d'ailleurs la protection fonctionnelle au conseil municipal de ce vendredi 3 juillet afin qu'il puisse continuer à me harceler avec l'argent des contribuables d'Hénin-Beaumont.

Je remercie chaleureusement mon avocat, Maître Raphaël Théry ainsi qu'Hervé Poly, le secrétaire de la Fédération PCF 62 pour son appui constant, depuis toutes ces années. Dans le combat judiciaire, je sais pouvoir compter sur le soutien sans faille de tous mes camarades communistes.

**David NOËL**

*Ancien conseiller municipal d'Hénin-Beaumont (2014-2020)*